



Section Inspection

Convention N° 6258

ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1221 rév. 4

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS
54 QUAI DE LA RAPEE - PARIS 12
75599 PARIS CEDEX 12

SIREN : 775663438

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**

fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type I / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

TRANSPORTS / TRANSPORTS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1221 rév. 4

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/03/2025**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/12/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal Metrology,

DocuSigned by:

Hélène GIBERGE

B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1221 Rév. 3.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1221 Rév. 3.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1221 rév. 4

Organisme d'inspection accrédité :

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

54 QUAI DE LA RAPEE - PARIS 12
75599 PARIS CEDEX 12

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

10 - TRANSPORTS / 10.1 - Transports Guidés /

10.1.7 - Prestations d'évaluation de la conformité relatives à la sécurité des systèmes de transport ferroviaire ou des systèmes de transport public guidés urbains ou de leurs composants réalisées dans un cadre autre que réglementaire

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1.7d	d) Evaluation de la sécurité des systèmes critiques de contrôle-commande et signalisation réalisée en interne limitation aux équipements électroniques	Norme NF EN 50126 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) Norme EN 50126-1 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 1 : exigences de base et procédés génériques Norme EN 50126-2 - Applications ferroviaires - Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) - Partie 2 : approche systématique pour la sécurité Norme NF EN 50128 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire Norme NF EN 50129 - Applications ferroviaires - Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement - Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

IMPLANTATIONS	ADRESSE
R.A.T.P. INFRASTRUCTURE	11 AVENUE LOUISON BOBET LAC UF 40 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Date de prise d'effet : 01/03/2025

DocuSigned by:
Jérémy SIMONNET
D372C263703F451...

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1221 Rév. 3.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr